

Tribunal de Bar-Le-Duc : ont-ils vu le loup ?

Publié le jeudi, 28 mai 2015 08:45



La CR55 est venue apporter son soutien à l'éleveur meusien jugé le 26 mai par le tribunal correctionnel de Bar-Le-Duc pour avoir tenté de capturer le loup qui avait tué plus d'une centaine de brebis en 2014.

A l'issue de 2 heures d'audience, le parquet a requis 1500€ d'amende à l'encontre de l'éleveur et 1000€ pour l'agriculteur poursuivi pour complicité (il avait aidé à la fabrication et à l'installation de la cage). Précisons qu'ils encouraient jusqu'à 15000€ d'amende et 1 an de prison !

L'avocat des éleveurs a quant à lui plaidé pour une relaxe totale.

La CR55 renouvelle son soutien aux éleveurs. Eux voulaient capturer la "bête" qui décimait les troupeaux du centre de la Meuse, mais s'ils avaient voulu capturer un loup, le soutien de notre syndicat aurait été identique.

La cohabitation entre les loups, les chiens-loup, les hybrides et autres "bêtes" est impossible avec l'élevage !

Le jugement sera rendu le 7 juillet, et nous espérons que le tribunal saura faire preuve de clairvoyance dans son verdict, en prenant en compte le traumatisme et l'exaspération des éleveurs victimes des attaques répétées de "la Bête de la Vallée de l'Aire".

Crédit photos : avec l'aimable autorisation de N. Balling

CLICK_TO_ENLARGE

CLICK_TO_ENLARGE

CLICK_TO_ENLARGE



Lu **211** fois

J'aime [Twitter](#) [g+](#)